Consignes pour les productions écrites de mathématiques

à l'attention des aspirants aux grandes écoles

- 1. Toute calculatrice ou appareil électronique est interdit.
- 2. Que le candidat qui trouve ce qui lui semble être une erreur d'énoncé l'indique sur sa copie.
- 3. Aucune couleur n'est autorisée à l'exception du bleu et du noir.
- 4. Il est demandé de numéroter les écrits page par page en bas à droite.
- 5. Il est demandé d'indiquer les numéros ou étiquettes de chaque question dans la marge gauche.
- **6.** Il est demandé d'indiquer **toutes les questions dans leur ordre** par leurs étiquettes, même les questions dont les traitements sont mis en suspens. On indiquera aussi les exercices et problèmes dans l'ordre de l'énoncé.
- 7. Il est permis d'admettre le résultat d'une question en écrivant "Résultat admis." sur la copie, puis de s'en servir par la suite. On indiquera entre parenthèses la page où la question est traitée, le cas échéant.
- 8. Il est demandé de mettre en relief les arguments capitaux et les résultats.
- 9. Toute réponse non mise en évidence sera ignorée.
- 10. Une réponse fausse sans calculs intermédiaires est nulle.
- 11. Les abréviations non définies ou grossières sont interdites.
- 12. Une chose nommée non définie par celui qui la nomme annule tout raisonnement se rapportant à cette chose (on ne parle pas de Bernard à quelqu'un sans lui avoir dit qui est-ce qu'on appelle Bernard).